

le 6. du courant par le Secrétaire de la Régence, que s'il persistoit à ne point vouloir entrer dans les vûes de Son Alt. Sérénissime, on l'y forceroit, les arrangemens étant pris à cet égard avec le Gouverneur de Cassel. Certainement, abstraction du caractère de Mr. de Wartenleben & ne le regardant même que comme un simple particulier, ce Ministre ne pouvoit pas se persuader qu'un Tribunal de Justice se prêtât jamais à autoriser un tel acte de violence dans une affaire sur laquelle il étoit encore incertain de quel côté se trouvoit le bon droit, & qu'il s'érigéât ainsi en Juge de sa propre cause; mais Mgr. le Landgrave ne crut pas devoir dissimuler cette insinuation faite par la Régence; il la confirma de bouche publiquement le 8. en présence de la Cour & avec une vivacité qui n'affligea Mr. le Comte que parce qu'il crut s'apercevoit que Son Alt. Sér. s'échauffoit. Mr. le Comte supplia en conséquence Son Alt. Sér. de lui laisser débattre avec ses Ministres un différend qu'un aussi grand Prince ne devoit considérer que comme une bagatelle; mais Son Alt. Sér. répliqua qu'étant le maître chez elle, elle vouloit être obéie, qu'elle savoit qu'elle pouvoit parler, & qu'elle parleroit. Mr. le Comte dut se prêter à la volonté de Son Alt. Sérénissime; espérant néanmoins de la ramener à cette douceur, à cette modération, à cette résignation qu'elle fit éclater aux yeux de toute l'Europe en 1754, il composa pour le lendemain un Mémoire dans lequel il récapitula toutes les raisons qu'il croyoit avoir de défendre sa cause: mais, au lieu d'y répondre, on le mit aux arrêts dans sa propre maison le 12; on lui donna pour garde un Officier & huit Soldats; le Secrétaire de la Régence fouilla ses papiers & en enleva certain Ecrit dont la Régence prétendoit l'examen; on lui ôta son épée & sa canne; on lui refusa la permission d'expédier un Courier à la Haye pour informer de cet attentat Leurs Hautes Puissances ses Maîtres; & encore aujourd'hui on soumet toutes ses Lettres à l'inspection de l'Officier qui est de garde chez lui: personne n'a la liberté de lui rendre visite, &, à toutes les portes de la Ville, il est fait défense de laisser sortir aucun de ses domestiques, de ceux du Mi-